

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

2019-2020



A.M.I

Co-construire la Plateforme d'Accélération de l'Usine du Futur

A travers le programme régional « **Usine du Futur** », la Région Nouvelle-Aquitaine a **une vision ambitieuse de l'usine de demain** en France ; accompagner les entreprises vers **l'excellence opérationnelle** et soutenir la transition vers **l'usine durable, numérique et connectée**.

Le 25 septembre 2019, la **Plateforme d'Accélération de l'Usine du Futur** a été lancée pour :

- améliorer la **lisibilité et l'accès aux dispositifs d'accompagnement** régionaux,
- **accompagner et conseiller les entreprises** au plus près de leurs besoins,
- **aligner les moyens mis en œuvre avec les besoins** des entreprises.

La Région Nouvelle-Aquitaine lance cet AMI pour **identifier, dès à présent, les initiatives d'entreprises** néo-aquitaines et les **contributions** pour co-construire la Plateforme d'Accélération de l'Usine du Futur.

Toute l'info sur :
usinefutur.fr

 **USINE
DU FUTUR**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Innovons aujourd'hui, explorons demain

A.M.I. Co-construire la Plateforme d'Accélération de l'Usine du Futur en Nouvelle-Aquitaine

« Quels sont les objectifs ? »

- » Fédérer et impliquer les acteurs industriels néo-aquitains vers l'Industrie 4.0,
- » co-construire la Plateforme d'Accélération de l'Usine du Futur en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- » constituer un groupe projet avec les futurs partenaires,
- » définir les contributions de ces partenaires (investisseurs, lieu d'hébergement, compétences métiers, démonstrateurs, financeurs, ressources,...).



Pour tout renseignement :

Dominique Sebban

dominique.sebban@nouvelle-aquitaine.fr - Tél. 05 47 30 33 84

usinefutur.fr

Téléchargez le dossier de candidature :



+ d'info
usinefutur.fr

« Qui peut répondre ? »

- les offreurs de solutions technologiques publics et privés,
- les offreurs de services, conseils, formations, accompagnements publics et privés,
- les entreprises Start-up, PME-PMI, ETI et grands groupes,
- les investisseurs publics et privés,
- les universités et écoles de l'enseignement supérieur.

Date limite

de dépôt de dossier

10/02/2020

